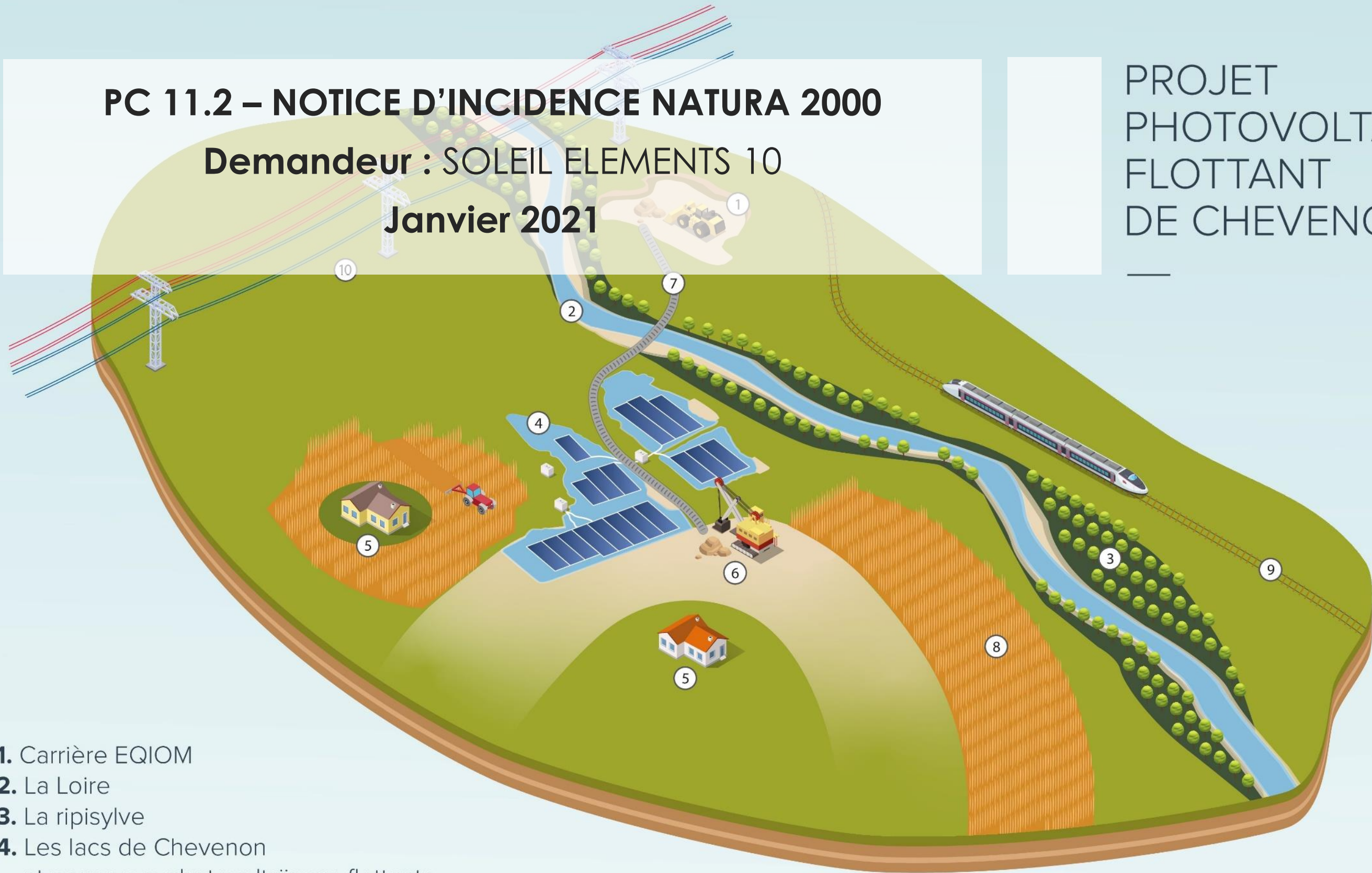


PC 11.2 – NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Demandeur : SOLEIL ELEMENTS 10

Janvier 2021

PROJET
PHOTOVOLTAÏQUE
FLOTTANT
DE CHEVENON



1. Carrière EQIOM
2. La Loire
3. La ripisylve
4. Les lacs de Chevenon
et panneaux photovoltaïques flottants
5. Les fermes des Rondes
6. Dragueuse
7. Bandes transporteuses
8. Exploitation agricole céréalière
9. Ligne SNCF
10. Ligne Haute tension

« Un projet photovoltaïque innovant
qui revalorise une zone exploitée et
donne du sens au territoire »

11. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Ce volet s'appuie sur l'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 de l'étude écologique réalisée par GéoPlusEnvironnement en 2020 et fournie en intégralité en [Annexe 5](#).

11.1. DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

11.1.1. Rappels réglementaires et définitions

Natura 2000 est le réseau des sites naturels remarquables ayant pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique au niveau Européen. Ce réseau vise à assurer le maintien des habitats et des espèces faunistiques et floristiques et à tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales dans une logique de développement durable.

Le réseau est composé de sites désignés en application de deux directives européennes que sont :

- la Directive Oiseaux 1979 (79/409/CEE) relative à la conservation des oiseaux sauvages. La présence d'espèces listées en Annexe I justifie la désignation de Zone de Protection Spéciale (ZPS),
- la Directive Habitat de 1992 (92/43/CEE) relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage. Les sites désignés sont nommés :
 - Site d'Intérêt Communautaire (SIC). Le site est intégré au réseau Natura 2000, mais n'est pas encore désigné par arrêté ministériel. Le DOCOB est en cours de rédaction.
 - Zone de Conservation Spéciale (ZSC). Le site est intégré au réseau Natura 2000 et est désigné par arrêté ministériel. Le DOCOB est rédigé et appliqué.

Les sites Natura 2000 répondent à des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique :

- L'importance d'un habitat naturel sur un site donné ;
- La surface occupée par cet habitat dans le site par rapport à la surface estimée de cet habitat au niveau national ;
- La taille et la densité de population d'une espèce présentent sur un site par rapport aux populations de cette même espèce sur le territoire national ;
- Le degré de conservation de la structure et des fonctions de l'habitat naturel et des éléments de l'habitat important pour l'espèce considérée ;
- La vulnérabilité des habitats et les possibilités de restauration ;
- Le degré d'isolement de la population d'une espèce présente sur un site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

La désignation de ces sites s'effectue en concertation avec les acteurs locaux, la DREAL, les collectivités territoriales formant un **comité de pilotage** et travaillant ensemble pour la réalisation d'un plan de gestion intitulé **Document d'Objectif (DOCOB)**. Etabli pour chaque site Natura 2000, ce Document d'Objectif propose des mesures de gestion et les modalités de leur mise en œuvre pour la conservation et le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.

Les données sont issues du Formulaire Standard de Données (FSD) disponibles sur le site de l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>) et des fiches Natura 2000 élaborées par le Ministère de l'Écologie.

Rappel : La [Figure 42](#) localise les zonages règlementaires les plus proches, dont les six sites Natura 2000 concernés par cette étude. Les descriptions des zonages sont également présentes dans l'étude écologique réalisée par GéoPlusEnvironnement fournie en intégralité en [Annexe 5](#).

11.1.2. ZSC FR2600968 « Bec d'Allier »

La [ZSC du Bec d'Allier](#) doit sa nomination :

Aux habitats suivants :

2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>
6120 - Pelouses calcaires de sables xériques
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement surcalcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)

Et aux espèces suivantes :

Plantes	Odonates
Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)	Gomphe serpentifère (<i>Ophiogomphus cecilia</i>)
Amphibiens	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Coléoptères saproxyliques
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)
Reptiles	Pique-Prune (<i>Osmoderma eremita</i>)
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Rosalie alpine (<i>Rosalia alpina</i>)
Mammifères	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Poissons
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Lamproie de Planer (<i>Lamptera planeri</i>)
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Saumon de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>)
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)
Mollusques	
Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>)	

Cette ZSC borde le périmètre élargi au Nord-Est et est liée à la présence de la Loire, à moins de 200 mètres. Elle est caractérisée par de nombreux habitats humides, ouverts et forestiers. Des forêts alluviales, d'intérêt communautaire, sont notamment présentes.

Le ruisseau des prés, au Nord du périmètre immédiat, borde le périmètre élargi et est relié à la ZSC par la Loire. Par ailleurs, les haies bocagères relient le périmètre immédiat et la ZSC.

Les espèces de mammifères, d'amphibiens et d'insectes déterminants de cette ZSC ont des capacités de dispersion suffisantes pour interagir avec les périmètres, immédiat et élargi. Cette mobilité est d'autant plus renforcée par les corridors reliant la ZSC et le périmètre d'étude. Ces espèces peuvent utiliser le périmètre élargi comme zone d'alimentation, de repos, voir de reproduction (entomofaune). Parmi ces espèces, seul le Grand Capricorne a été contacté en bordure Ouest du périmètre immédiat.

11.1.3. ZSC FR2601014 et ZPS FR2612009 «Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine »

La ZPS et la ZSC « Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine » doivent leur dénomination :

Aux habitats suivants (ZSC) :

2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.
4030 - Landes sèches européennes
5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *
9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

Et aux espèces suivantes :

Mammifères (ZSC)	Oiseaux (ZSC)
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Grand aigrette (<i>Egretta alba</i>)
Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)

Mammifères (ZSC)	Oiseaux (ZSC)
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Aigle botté (<i>Hieraetus pennatus</i>)
Amphibiens (ZSC)	Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)
Invertébrés (ZSC)	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)
Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Sterne naine (<i>Sterna albifrons</i>)
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)
Agrion orné (<i>Coenagrion ornatum</i>)	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)
Plantes (ZSC)	Pic cendré (<i>Picus canus</i>)
Dicranum viride (<i>Dicranum viride</i>)	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)
	Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)
	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)
	Pie grièche-écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)

Cette ZSC et cette ZPS sont situées à plus de 3 km, au Sud-Est du périmètre immédiat. Elles sont caractérisées par des habitats humides, ouverts et forestiers. Il n'existe aucun lien hydraulique entre le périmètre immédiat et ces deux sites Natura 2000. Par ailleurs, l'autoroute constitue une séparation entre ces deux sites, même si des passages à faune sont présents. La Loire peut également constituer une deuxième barrière à la dispersion de certaines espèces.

Par conséquent les espèces, terrestres et peu mobiles, ont peu de probabilité de rentrer en contact avec le périmètre immédiat. En revanche, les oiseaux ainsi que les chiroptères, ont des capacités de dispersion suffisantes.

7 espèces d'oiseaux déterminantes de la ZPS ont été contactées dans le périmètre immédiat. Aucune espèce déterminante de chiroptères de la Natura 2000 n'a été contactée, mais elles peuvent potentiellement utiliser le site.

11.1.4. ZPS FR2610004 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire »

La ZPS « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire » doit sa nomination aux espèces suivantes :

Oiseaux		
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)
Sterne naine (<i>Sternula albifrons</i>)	Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)	Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>)	Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>)	Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)

Oiseaux		
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Canard col-vert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>)	Chevalier combattant (<i>Calidris pugnax</i>)
Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>)	Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)
Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybrida</i>)	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Ciracetus gallicus</i>)	
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	

Cette ZPS est située à 4,8 km à l'Ouest du périmètre immédiat, en aval. Elle se concentre sur la Loire et les habitats humides en ripisylves. Le ruisseau des prés, qui borde le périmètre élargi, fait le lien avec la Loire et cette ZPS. Les oiseaux ont des capacités de dispersion suffisantes pour interagir avec le périmètre immédiat.

Plusieurs espèces d'oiseaux caractéristiques de cette ZPS ont été contactées au sein du périmètre immédiat.

11.1.5. ZSC FR2612010 et ZPS 2600966 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize »

La ZPS et la ZSC « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » doivent leur dénomination :

Aux habitats suivants (ZSC) :

2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement surcalcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)

Et aux espèces suivantes :

Mammifères (ZSC)	Oiseaux (ZPS)	
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Sterne naine (<i>Sternula albifrons</i>)	Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)
Odonates (ZSC)	Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)	Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)
Gomphe serpentini (<i>Ophiogomphus cecilia</i>)	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)
Lepidoptères (ZSC)	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)
Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)	Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)
Poissons (ZSC)	Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>)	Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)
Lamproie de Planer (<i>Lamptera planeri</i>)	Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	
Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)	Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	
Saumon de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>)	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	
Chabot fluviatile (<i>Cottus perifretum</i>)	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	

Cette ZPS et cette ZSC sont situées à 1,6 km au Sud du périmètre immédiat, en amont. Elles sont caractérisées par la présence de la Loire et d'habitats humides, forestiers et ouverts, qui la bordent. La Loire relie ces sites et le périmètre élargi par l'intermédiaire du ruisseau des prés.

Les espèces de mammifères, de chiroptères et d'oiseaux de ces deux sites Natura 2000 ont des capacités de mobilité suffisantes pour interagir avec le périmètre immédiat. Plusieurs espèces d'oiseaux ont notamment été contactées dans le périmètre immédiat.

11.2. ÉVALUATION DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES SITES NATURA 2000

11.2.1. ZSC FR2600968 « Bec d'Allier »

11.2.1.1. Incidence potentielle sur les habitats ayant justifié la nomination du site

Les habitats de la ZSC ne sont pas reliés directement au périmètre immédiat par un lien hydraulique. En effet, même si le ruisseau des prés longe le périmètre élargi au Nord, il n'est pas inclus dans le périmètre immédiat du projet. Par ailleurs, la forêt bordant le périmètre élargi, à l'Est, n'est pas reliée au périmètre du projet.

En outre, les risques de pollutions liés au projet sont négligeables et contrôlés.

Ainsi, aucune incidence, directe ou indirecte, n'est attendue sur les habitats de la ZSC.

11.2.1.2. Incidence potentielle sur les espèces ayant justifié la nomination de la Natura 2000

Les corridors écologiques, linéaires de berges et haies, seront maintenus entre le périmètre immédiat et la ZSC, permettant toujours le déplacement des espèces.

Par ailleurs, les habitats de reproduction, d'alimentation et de repos seront préservés. Les vieux arbres sénescents seront conservés pour les coléoptères, les plans d'eau seront toujours accessibles pour l'alimentation et la reproduction de même que les milieux ouverts. En outre, aucune perturbation, lumineuse ou sonore, significative n'est à prévoir.

Aucune incidence, directe ou indirecte, n'est attendue sur les espèces de la ZSC.

11.2.2. ZSC FR2601014 et ZPS FR2612009 «Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine »

11.2.2.1. Incidence potentielle sur les habitats ayant justifié la nomination du site

Il n'existe pas de lien hydraulique avec les habitats de la ZSC et le site est à trop grande distance pour percevoir des perturbations sonores ou lumineuses, qui sont par ailleurs négligeables. Il en va de même pour le risque de pollution.

Ainsi, aucune incidence directe ou indirecte n'est attendue sur les habitats

11.2.2.2. Incidence potentielle sur les espèces ayant justifié la nomination de la Natura 2000

Les corridors écologiques, linéaires de berges et haies, seront maintenus entre le périmètre immédiat et la ZSC, permettant toujours le déplacement des espèces.

Par ailleurs, les habitats de reproduction, d'alimentation et de repos seront préservés. Les plans d'eau seront toujours accessibles pour l'alimentation (chiroptères et oiseaux) de même que les milieux ouverts. En outre, aucune perturbation, lumineuse ou sonore, significative n'est à prévoir.

Aucune incidence, directe ou indirecte, n'est attendue sur les espèces de la ZSC et de la ZPS.

11.2.3. ZPS FR26100004 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire

Les habitats de reproduction, d'alimentation et de repos seront préservés. Les plans d'eau seront toujours accessibles pour l'alimentation et la reproduction de même que les milieux ouverts et semi-ouverts.

Par ailleurs, le site est trop loin pour percevoir des perturbations lumineuses ou sonores, qui sont par ailleurs négligeables.

Enfin, concernant le risque de pollution, celui-ci est négligeable et maîtrisé.

Aucune incidence, directe ou indirecte, n'est attendue sur les espèces de la ZPS.

11.2.4. ZSC FR2612010 et ZPS 2600966 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize »

11.2.4.1. Incidence potentielle sur les habitats ayant justifié la nomination du site

La ZSC et la ZPS ne sont pas directement liées au périmètre immédiat, qui est par ailleurs situé en aval. De plus le risque de pollution provenant du projet est négligeable et maîtrisé.

Ainsi, aucune incidence, directe ou indirecte, n'est attendue sur les habitats.

11.2.4.2. Incidence potentielle sur les espèces ayant justifié la nomination de la Natura 2000

Les corridors écologiques, linéaires de berges et haies, seront maintenus entre le périmètre immédiat et la ZSC, permettant toujours le déplacement des espèces.

Par ailleurs, les habitats de reproduction, d'alimentation et de repos seront préservés. Les plans d'eau seront toujours accessibles pour l'alimentation (mammifères dont chiroptères et oiseaux) de même que les milieux ouverts.

Le site est à trop grande distance pour percevoir des perturbations sonores ou lumineuses, qui sont par ailleurs négligeables. Il en va de même pour le risque de pollution.

Aucune incidence, directe ou indirecte, n'est attendue sur les espèces de la ZSC et de la ZPS.

11.3. BILAN DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet n'aura pas d'incidences sur les différents sites Natura 2000 entourant et bordant le projet, ni sur les espèces de ces zonages. De plus, les espèces des sites Natura 2000 (chiroptères, avifaune, mammofaune et entomofaune) pourront toujours effectuer une partie de leur cycle biologique (nourrissage, repos) au sein du site du projet.

Par conséquent, le projet ne représente pas d'incidence significative sur le réseau Natura 2000.